

Baccalauréat 2021 : les épreuves de spécialité sont annulées et remplacées...

9-11 minutes

Dans un courriel envoyé aux personnels jeudi 21 janvier 2021 dans la soirée, le ministère de l'Éducation nationale annonce la suppression des épreuves de spécialités de la session 2021 du baccalauréat GT pour les élèves de terminale. Les enseignements de spécialité seront dès lors évalués "sur la base des moyennes des trois trimestres de terminale de ces enseignements", Parcoursup prenant en compte les deux premiers trimestres. Jean-Michel Blanquer explique également que des garanties seront données pour assurer l'égalité devant le contrôle continu. Les syndicats sont soulagés.



Les épreuves de spécialité de la session 2021 du bac sont

annulées © Celette [CC BY-SA 3.0

(<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0>)]

C'est l'épilogue d'un feuilleton dont le dénouement semblait inéluctable. Après que Jean-Michel Blanquer a pourtant indiqué à plusieurs reprises qu'il n'y aurait "pas de report" ([lire sur AEF info](#)) et qu'une circulaire ([lire sur AEF info](#)), publiée au BO ce jeudi, a incité à réviser ces épreuves pendant les vacances d'hiver, le ministère de l'Éducation nationale s'est résolu à annoncer l'annulation des épreuves de spécialité de la session 2021 du baccalauréat général et technologique.

Les personnels ont reçu un courriel dans la soirée les informant de cette décision qui était réclamée par la quasi-totalité des organisations syndicales représentatives des personnels ([lire sur AEF info ici](#) et [là](#)).

Des risques d'inégalités avec le maintien des épreuves

Le contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 n'a laissé que peu de choix au ministère. Il y a une semaine, le gouvernement avait déjà repoussé le retour à la normale dans les lycées ([lire sur AEF info](#)), initialement prévu le 20 janvier, en raison d'une circulation accrue du virus et de l'apparition de variants plus contagieux.

Environ deux tiers des lycées sont, depuis près de trois mois, organisés de façon "hybride", des élèves n'ayant cours en présentiel que la moitié du temps. Cela laissait poindre un risque d'inégalités dans la préparation au baccalauréat entre ces élèves et ceux qui suivaient la totalité de leurs cours au lycée. En outre, la tenue même de ces épreuves, prévues du 15 au 17 mars, était incertaine en raison, toujours, du contexte sanitaire.

La moyenne des trois trimestres de terminale

Les premiers ajustements pour les épreuves de spécialité annoncées début novembre ne suffisaient plus ([lire sur AEF info](#)). Ainsi, dans son courrier de jeudi, Jean-Michel Blanquer explique avoir "entendu les inquiétudes des élèves face aux difficultés de préparation" et avoir été "sensible à l'expression d'une fatigue éprouvée par les professeurs".

Sa volonté étant "d'assurer l'égalité de traitement entre élèves" et de "garantir le niveau de leurs apprentissages dans la perspective de l'entrée dans l'enseignement supérieur", le ministre a décidé que les enseignements de spécialité "ne seront pas évalués au travers d'épreuves au mois de mars mais sur la base des moyennes des trois trimestres de terminale de ces enseignements". Les coefficients de chaque discipline demeurent.

Parcoursup, précise le ministre, "prendra en compte les moyennes qui sont portées dans les bulletins des deux premiers trimestres ainsi que les appréciations des professeurs. Le calendrier initialement prévu pour la procédure d'orientation sera respecté".

Les Syndicats soulagés

Après les annonces du ministre, plusieurs syndicats, interrogés par AEF info, se sont montrés soulagés :

- Philippe Vincent, secrétaire général du **SNPDEN-Unsa** : "C'est une solution raisonnable et pragmatique, de bon sens et prise à un moment qui convient".
- Sophie Vénéritay, secrétaire générale adjointe du **Snes-FSU** : "Le ministre reconnaît enfin que les épreuves ne peuvent pas avoir lieu en mars : il était temps car la pression était forte. Mais il remplace un problème par un autre problème, la rupture

d'égalité que créé le contrôle continu. Les éléments de cadrage nous laissent sceptiques, ils restent vagues et quand on essaie de voir à quoi cela peut ressembler, comme organiser des devoirs communs type bac, c'est quasi-impossible à mettre en place vu les emplois du temps et les demi-groupes. Et le contrôle continu reste de la correction locale, avec des possibilités d'arranger des notes localement. Une autre pression va arriver".

- **SE-Unsa**, dans un communiqué : "Le choix du recours au contrôle continu est le seul qui permet une adaptation des sujets aux progressions réelles et le seul qui garantit que les élèves seront bien évalués."
- Jean-Rémi Girard, président du **Snalc** : "C'est un soulagement chez les collègues qu'on ne maintienne pas les épreuves en mars, même si on aurait préféré un report en juin. Néanmoins, il vaut mieux une solution imparfaite à un futur gros problème. Nous souhaitons toujours la suppression du grand oral car elle est insuffisamment préparée".
- Alexis Torchet, du **Sgen-CFDT**, sur Twitter : "Cette annonce répond à une demande du Sgen, elle acte l'anormalité de cette période de crise et lève l'incertitude sur la deuxième partie de l'année".

Le report en juin écarté, des garanties pour le contrôle continu

Si une autre hypothèse était de reporter ces épreuves à juin, Jean-Michel Blanquer l'a écartée car elle "aurait conduit à engager élèves et professeurs dans une longue série d'épreuves et nous aurait donc *de facto* obligés à une fermeture anticipée des lycées généraux et technologiques".

Avec la suppression des évaluations communes décidée en novembre, cela signifie que les élèves de terminale ne

passeront donc que la philosophie et le Grand oral ([lire sur AEF info](#)) en épreuves terminales.

Le ministre explique que des garanties seront apportées pour assurer l'égalité d'évaluation du contrôle continu. Il y aura, assure-t-il, un "cadre robuste, des jalons précis" avec plusieurs critères :

- "définition des modalités d'évaluation
- précision et progressivité des critères
- exigence dans la constitution des moyennes (nombre minimal de notes, devoirs sur table, exercices de baccalauréat)
- réflexion collégiale sur l'évaluation au sein des équipes pédagogiques et dans les différentes instances (conseil pédagogique, équipes de direction)
- procédures d'harmonisation."

En outre, les équipes de direction et enseignants recevront, début février, des "documents et des outils nationaux qui préciseront ces différents aspects", et notamment un "guide de l'évaluation, élaboré par l'IGÉSR, qui déclinera des recommandations selon les disciplines et les spécialités" ainsi qu'un "cadre de travail commun qui aidera les commissions d'harmonisation dans leur analyse des remontées des contrôles continus des établissements".

Les modalités concernant les élèves scolarisés dans les lycées hors-contrat vont être arrêtées dans les "prochains jours". La prise en compte du contrôle continu pour ces élèves l'an dernier, pour le baccalauréat, avait fait polémique ([lire sur AEF info](#)).

Épreuves maintenues en juin pour le bac pro

Néanmoins, le ministre "encourage les équipes à organiser, dans la mesure du possible, des devoirs sur table dans les conditions de l'examen et fondés sur les sujets des épreuves terminales de spécialité".

Le second trimestre doit, selon Jean-Michel Blanquer, "être concentré sur une préparation sereine des élèves à l'entrée dans l'enseignement supérieur" et notamment sur la préparation du Grand oral.

Quant au lycée professionnel, le ministre estime que "le calendrier est plus favorable au maintien de la session dans son format initialement prévu". Les épreuves des enseignements généraux sont maintenues en juin, même s'il s'agira de "porter une attention particulière aux effets du renforcement du protocole sanitaire sur la procédure de contrôle en cours de formation". En outre, "une grande vigilance sera portée aux périodes de formation en milieu professionnel".

L'épreuve de philosophie et les EAF maintenues mais aménagées

L'épreuve de philosophie, pour les élèves de terminale, et les épreuves anticipées de français, pour ceux de première, sont maintenues mais aménagées, explique le ministre.

Ainsi, l'épreuve de philosophie comportera 3 (et non plus 2) sujets de dissertation, "qui porteront sur des notions distinctes afin de couvrir largement le programme de la classe terminale".

Concernant le français, l'épreuve écrite reste inchangée. En revanche, l'épreuve orale est modifiée. Jean-Michel Blanquer explique que "les descriptifs des activités pourront :

- ne compter que 14 textes (au moins trois extraits des œuvres intégrales au programme par objet d'étude) dans la voie

générale ; les professeurs auront évidemment toute liberté de mentionner davantage de textes (issus des œuvres intégrales ou des parcours sur ce descriptif) ;

- ne mentionner que sept textes dans la voie technologique selon la répartition minimale suivante : au moins deux textes extraits d'une œuvre et un texte pour le parcours dans le cadre de l'objet d'étude 'Littérature d'idées', auquel est directement corrélé l'exercice de contraction et d'essai ; au moins un texte (issu de l'œuvre choisie ou du parcours) pour chacun des trois autres objets d'étude."